Tout savoir sur



La Carte Nationale d'Identité (CNI) et le passeport

Listes des pièces à fournir

- -Imprimé de récapitulatif de pré-demande (avec flash code + numéro de pré-demande.
- -1 photo d'identité de moins de 6 mois (de face, tête nue, bouche fermée, format 35x35mm.
- -Un justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture d'eau, de gaz d'électricité, de téléphone, impôt).
- -<u>ATTENTION</u>: Concernant les femmes mariées si le justificatif est au nom du mari, il est impératif que le prénom de l'épouse apparaisse sur le document.
- -Ancien titre, même périmé de longue date, en cas de renouvellement.
- -Si vous habitez chez un proche, il faut présenter :
- -la pièce d'identité de la personne qui vous héberge (original + photocopie),
- -Une lettre de l'hébergeant signée et datée certifiant que vous habitez chez elle de manière stable et/ou depuis plus de 3 mois.
- -Justificatif de domicile récent (moins de 6 mois) au NOM DE L'HEBERGEANT (original + photocopie).



Et selon les cas

- -Pièces d'identité du représentant légal pour les mineurs.
- -Actes de mois de 3 mois (dans le cas où l'intéressé ne peut fournir au titre d'identité sécurisé) pour les cas suivants :
 - -Première demande.
 - -Titre à renouveler en cas de perte ou vol, ou expiré depuis plus de 5 ans.
- -Déclaration de perte ou de vol (cerfa 14011*01).
- -Justificatif du nom de l'épouse : livret de famille ou acte de mariage.
- -Pour les mineurs dont les parents sont séparés : Justificatif de l'autorité parental (jugement de divorce ou autre ...).

Si résidence alternée : justificatif de domicile et pièces d'identité des deux parents.

TIMBRES FISCAUX:

- -Carte Nationale d'Identité :
 - -25€, en cas de perte uniquement

-Passeport:

-0-14 ans: 17€

-15-17 ans : 42€

-18 et +: 86€

Ils peuvent être achetés :

- -Dans un bureau de tabac (timbre fiscal électronique)
- -En ligne, lors de la pré-demande ou sur le site :

(Https://timbres.impots.gouv.fr/)

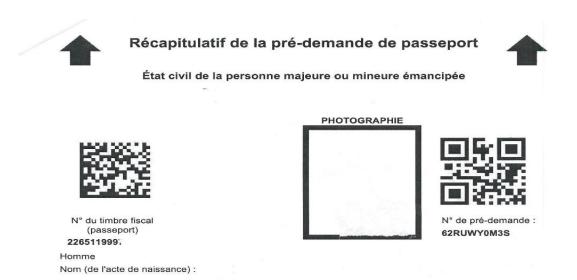


<u>Pour votre pré-demande de CNI ou Passeport en ligne, rendez-vous sur :</u>

https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/faire-unepremiere-demande-de-carte-nationale-d-identite

Comment je procède sur le site internet ?

- 1. Je m'identifie (avec mes code Amelie ou impôt)
- 2. ou créé mon compte ANTS
- 3. Je remplis mon formulaire de pré-demande CNI ou Passeport en ligne (rubrique mon ESPACE > Réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité ou de passeport).
 - -Après validation de votre pré-demande, vous recevrez par mail un récapitulatif de la pré-demande sur lequel figure, notamment, le numéro de la pré-demande et un QR Code qui seront nécessaire pour finaliser votre pré-demande en mairie. Imprimé la prédemande obligatoirement.



4. **ATTENTION**, en cas de perte ou de vol de CNI ou pour un passeport, vous devez soit <u>acheter en ligne votre timbre fiscal</u> <u>soit avoir acheté au préalable un timbre fiscal électronique</u> dont le numéro vous sera demandé.

Et après avoir effectué ma pré-demande CNI ou passe port en ligne ?

- 1. **Je contacte une mairie équipé** d'un Dispositif de Recueil pour obtenir **un rendez-vous**.
- 2. Lors de mon déplacement en Mairie ou une Maison France Service :
 - a. Ma pré-demande CNI ou PASSEPORT (récapitulatif à imprimé)
 - **b.** Le numéro de mon timbre dématérialisé si besoin (récapitulatif à imprimé)
 - c. Mon justificatif de domicile (attention mes dames un à votre nom et prénom) + photo d'identité (mois 6 mois)
 OBLIGATOIRE À LA CONSTITUTION DE VOTRE DEMANDE.



Comment cela se passe en Mairie ou Maison France Services ?

L'agent:

- 1. Rappel votre pré-demande de CNI ou PASSEPORT dans le système informatique grâce au numéro de pré-demande ou grâce au QR code présent sur votre récapitulatif.
- 2. Vérifie les autres pièces de votre dossier.
- 3. Procède au recueil de vos empreintes.
- 4. Vous délivre un récépissé sur lequel figure le numéro de votre demande.

Grace à ce numéro de demande, vous pourrez :

-Suivre les différentes étapes de votre demande de CNI ou PASSEPORT directement sur votre compte ANTS.

Dans quelle mairie déposer ma demande ou prendre rendezvous ?

- -La demande peut se faire dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil en France.
- -L'enregistrement des dossiers et la remise des CNI ou PASSEPORT se font uniquement sur rendez-vous et en présence de la personne concernée par la demande (également pour les mineurs de plus de 12 ans)



Pour prendre rendez-vous en Mairie ou Maison France Services

-Concernant les mairies du Grand Besançon, vous avez la possibilité de prendre/ modifié/ annuler votre Rendez-vous par internet.

Prise de rendez-vous:

https://rdv.grandbesancon.fr/eAppointment.

Modification d'un rendez-vous :

https://rdv.grandbesancon.fr/eAppoitment/rdvmodifyInit.do.

Annulation d'un rendez-vous :

https://rdv.grandbesancon.fr/eAppoitment/rdvcancelInit.do

Mairies équipées du Dispositif de Recueil et faisant partie du Grand Besançon :

- Besançon,
- Maison de services au Public,
- Planoise,
- Châtillon-le-duc,
- École- Valentin,
- Maison France Services Marchaux-Chaudefontaine,
- Saint-Vit,
- Saône.

Au plus près de VIEILLEY

-Maison France Services Marchaux-Chaudefontaine

31 Grande Rue – Marchaux,

25640 MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE

2 : 03 81 62 52 54 **2** : 06 44 20 28 29

Horaire:

Lundi: 9h-12h/14h-19h

Et mardi mercredi jeudi vendredi 9h-12h

-Mairie École-Valentin

3 Rue des Grandes Vignes, 25480 ÉCOLE-VALENTIN

2: 03 81 53 70 56

Horaire:

Lundi mardi mercredi vendredi 15h30- 18h30

Jeudi FERMER

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de :

9h-11h30/14h-18h

- Mairie de Rioz

44 Rue Charles de Gaulle,

70190 RIOZ

2: 03 84 91 84 84

Horaire:

Lundi au Samedi 9h-12h

Mairie de Roulans

34 Grande Rue,

25640 ROULANS

2: 03 81 55 52 88

Lundi 16h-18h

Mardi mercredi jeudi vendredi samedi 10h-12h

Durée de validité de vos TITRES

1. CARTES D'IDENTITÉ (CNI)

- -Personnes majeures :
- -ancien modèle (plastifié bleue) 15 ans
- -nouveau modèle (format carte bancaire)

10 ans

-Personnes mineures: 10 ans





ATTENTION,

pour les CNI délivrées entre le

02 janvier 2004 et le 31 Décembre 2013 à des personnes majeures, la durée de validité est passée de 10 à 15 ans. Si tel est votre cas, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique, et ne nécessite aucune démarche particulière.

La date de votre validité inscrite sur votre CNI ne sera pas modifiée.

Attention, vous pouvez voyager à l'étranger seulement si le pays de destination accepte que la date inscrite sur votre CNI ne corresponde pas à la date réelle.

Si vous voyager dans un autre pays où le passeport n'est pas **OBLIFATOIRE**, vous pouvez demander le renouvellement de votre CNI en fournissant un justificatif de voyage.

2. PASSEPORT

- Personnes majeures : 10 ans

- Personnes mineures : 5 ans



Si vous rencontrez des difficultés le secrétariat de la mairie de Vieilley est là pour vous aider, dans l'ensemble de ces démarches.

Mairie de Vieilley 1 rue de la mairie 25 870 VIEILLEY

Tél: 03.81.57.81.63.

Mail: mairie.vieilley@wanadoo.fr

Les horaires de la mairie :

Lundi: 10h-12h & 14h-19h

Jeudi: 14h 19h

Vendredi: 14h-16h

Samedi: 9h-11h

(Seulement le 1^{er} et le 3^{ème} de chaque mois, pendant les vacances scolaires la mairie est fermée les samedis)